

Alpes-de-Haute-Provence
Commune de FORCALQUIER

— **PLAN LOCAL D'URBANISME** —
Révision du PLU

**ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT
ET DE PROGRAMMATION
SCHÉMAS**

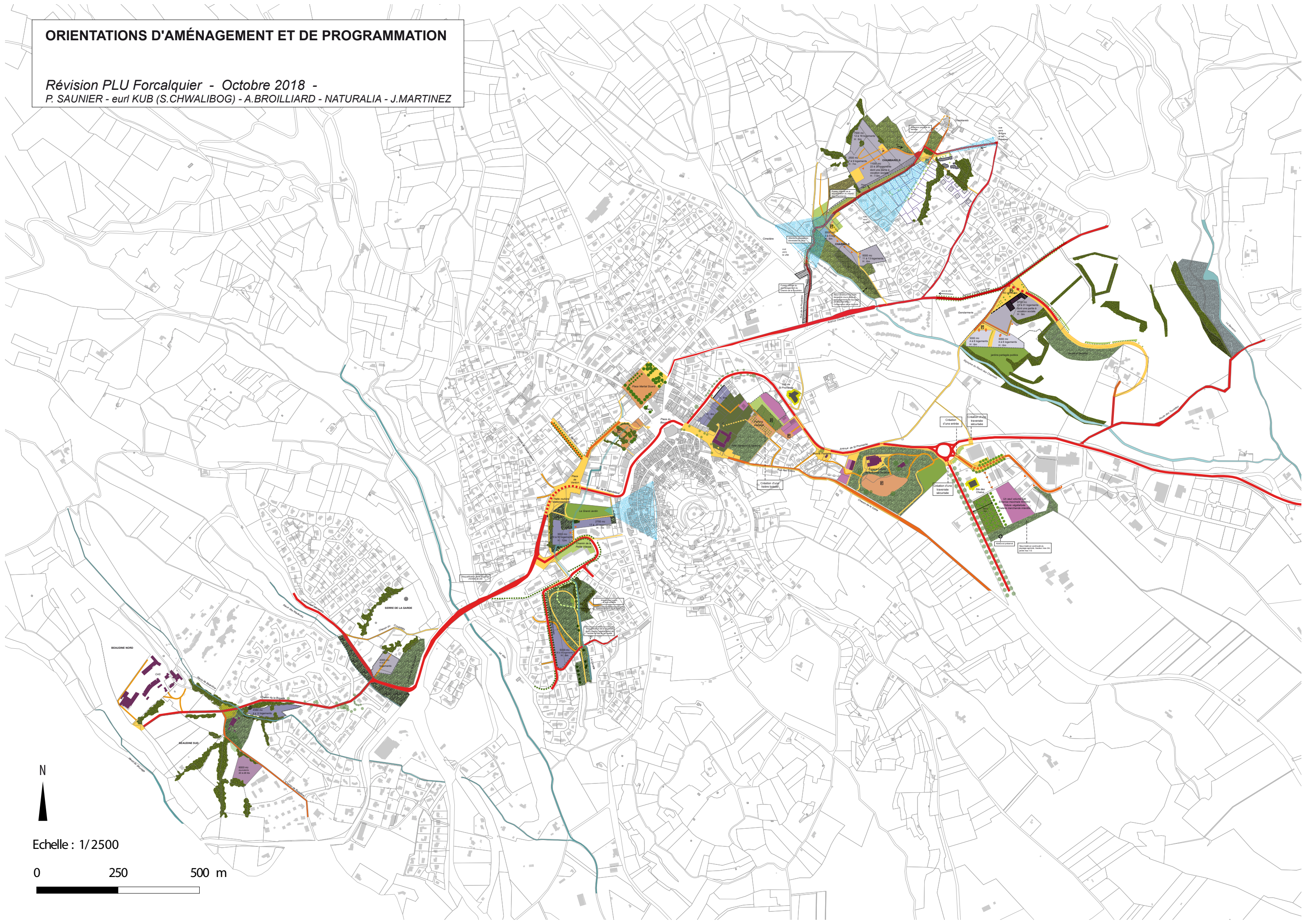
3.2

Révision du Plan Local d'Urbanisme prescrite par Délibération du Conseil Municipal du 25 février 2016	Projet arrêté par Délibération du Conseil Municipal du 15 novembre 2018 LE MAIRE Gérard AVRIL	APPROBATION : Vu, pour être annexé à la Délibération du Conseil Municipal approuvant le document en date du 11 juillet 2019 LE MAIRE Gérard AVRIL
---	---	--

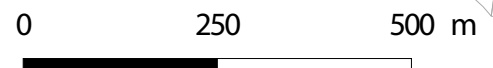
23 octobre 2007	Approbation
05 octobre 2010	Première modification
07 février 2012	Première modification simplifiée
11 février 2013	Deuxième modification simplifiée
Juillet 2019	FORPL3 - APPROBATION DE PROJET

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

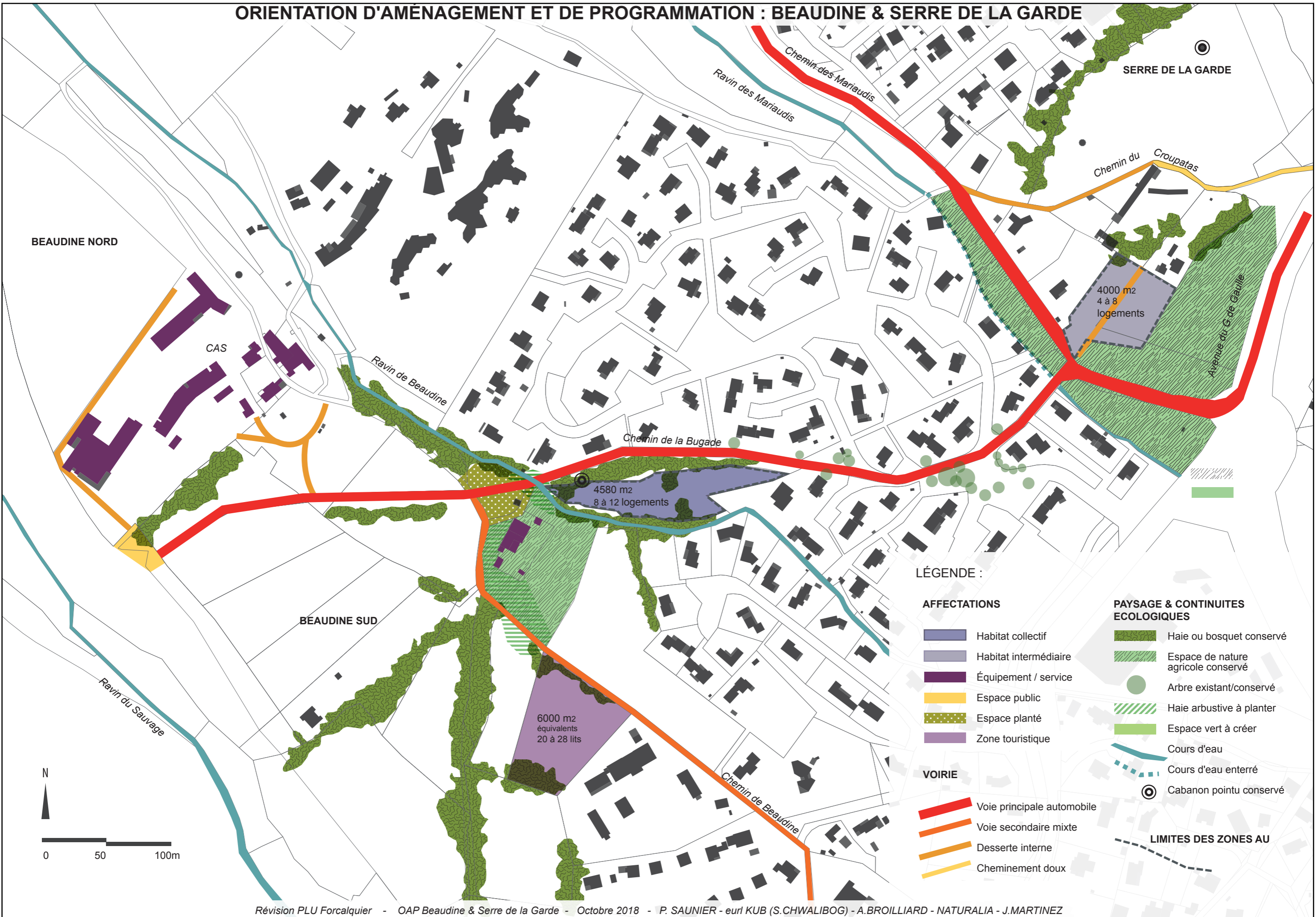
Révision PLU Forcalquier - Octobre 2018 -
P. SAUNIER - eurl KUB (S.CHWALIBOG) - A.BROILLIARD - NATURALIA - J.MARTINEZ



Echelle : 1/2500



ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION : BEAUDINE & SERRE DE LA GARDE



SERRE DE LA GARDE

BEAUDINE NORD

CAS

BEAUDINE SUD

4580 m2
8 à 12 logements

4000 m2
4 à 8
logements

6000 m2
équivalents
20 à 28 lits

LÉGENDE :

AFFECTATIONS

- Habitat collectif
- Habitat intermédiaire
- Équipement / service
- Espace public
- Espace planté
- Zone touristique

VOIRIE

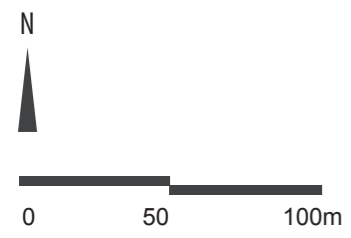
- Voie principale automobile
- Voie secondaire mixte
- Desserte interne
- Cheminement doux

PAYSAGE & CONTINUITES ECOLOGIQUES

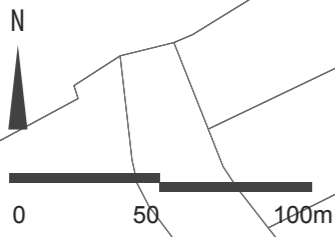
- Haie ou bosquet conservé
- Espace de nature agricole conservé
- Arbre existant/conservé
- Haie arbustive à planter
- Espace vert à créer
- Cours d'eau
- Cours d'eau enterré
- ⊙ Cabanon pointu conservé

LIMITES DES ZONES AU

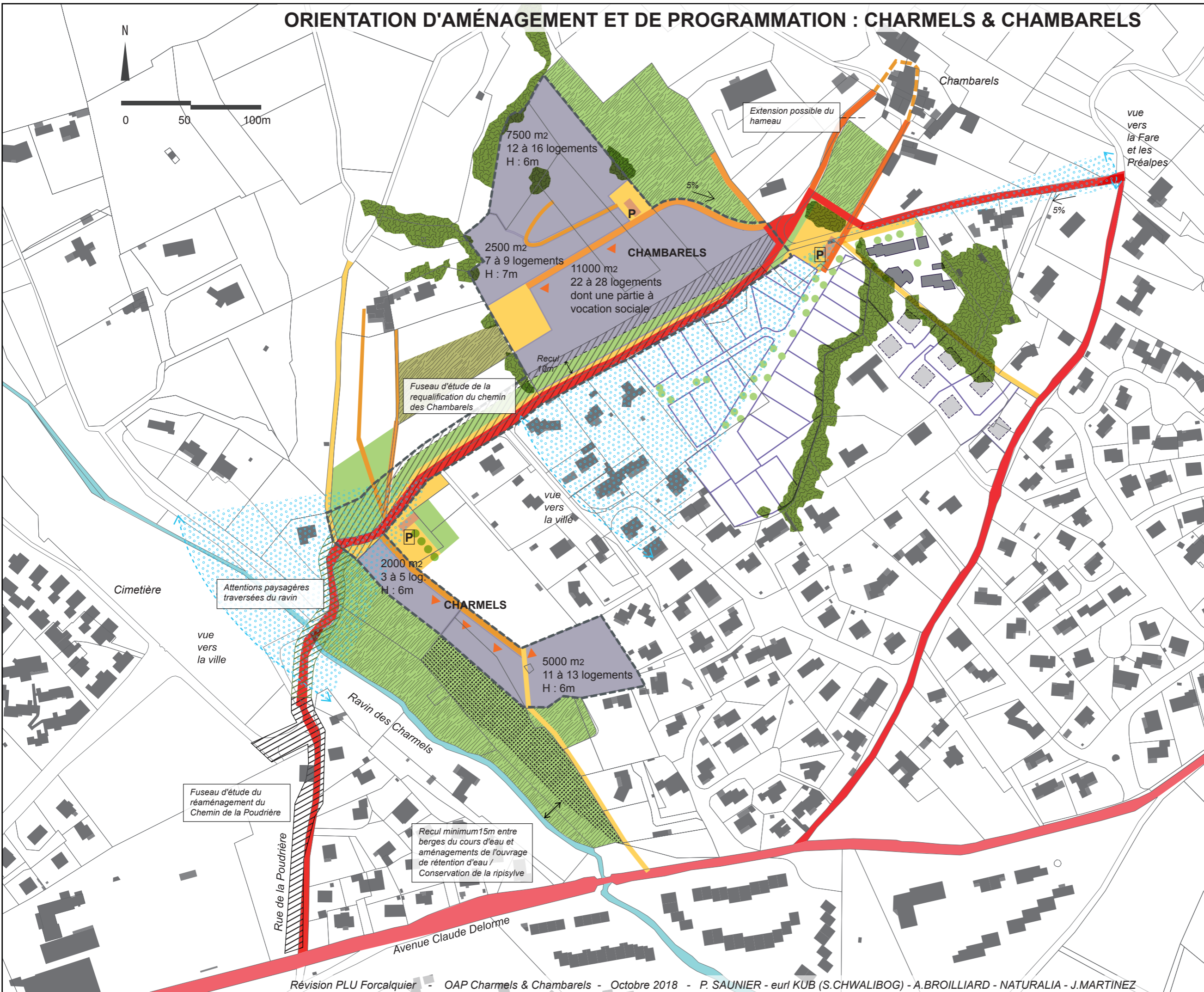
-



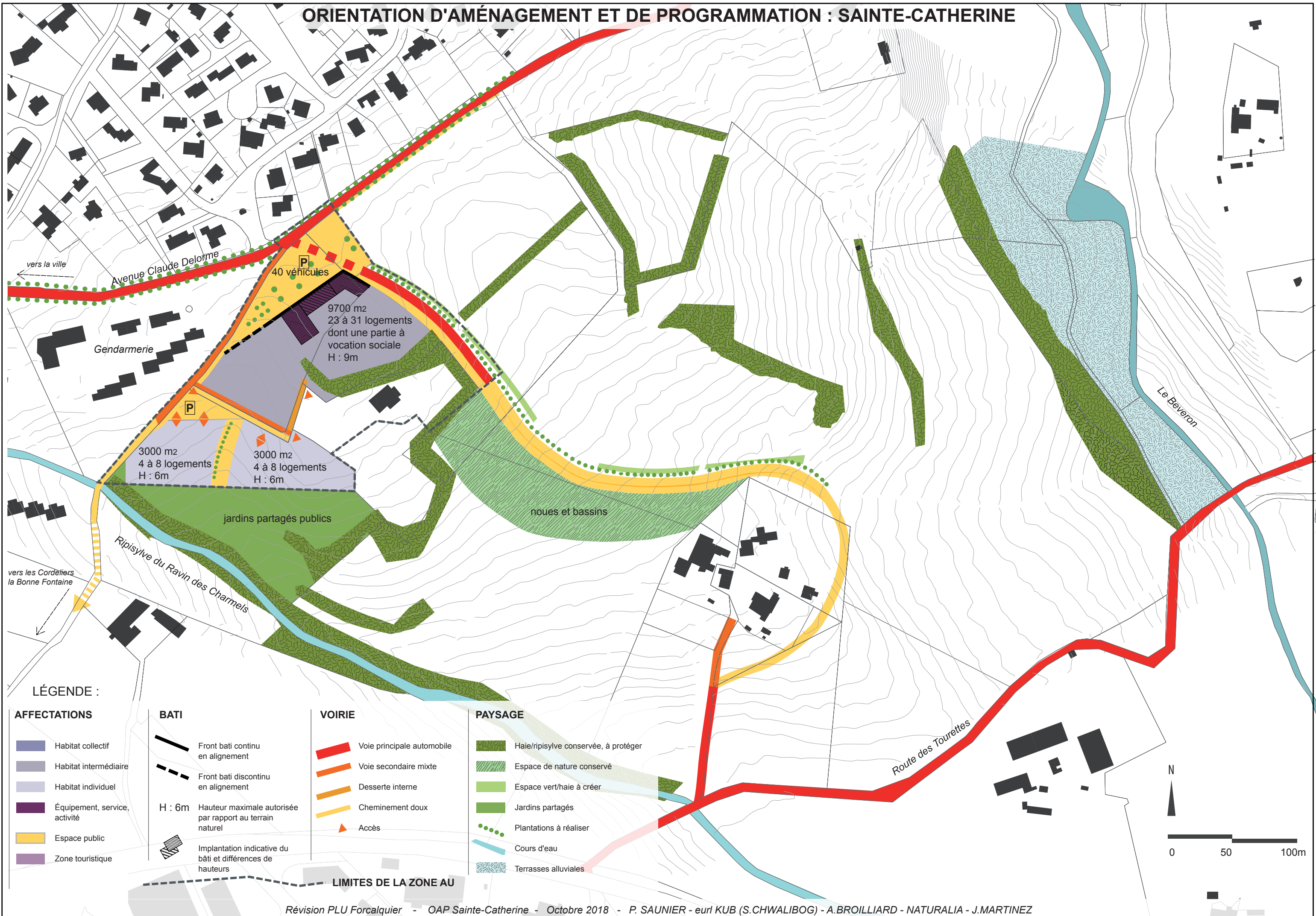
ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION : CHARMELS & CHAMBARELS



- LÉGENDE :**
- AFFECTATIONS**
- Opération d'ensemble Individuels groupés ou collectifs
 - Habitat intermédiaire
 - Habitat individuel
 - Espace public
 - Zone de stationnement
- BATI**
- Recul du bâti
 - H : 6m Hauteur maximale autorisée par rapport au terrain naturel
- VOIRIE**
- Voie principale automobile
 - Voie secondaire mixte
 - Desserte interne
 - Cheminement doux
 - Accès
- PAYSAGE**
- Haie ou bosquet conservé
 - Espace de nature agricole conservé
 - Olivettes existantes à intégrer dans l'aménagement de la parcelle
 - Plantations à réaliser
 - Espace vert à créer
 - Ouvrage paysager de rétention d'eau
 - Cours d'eau
 - Pente terrain naturel
 - Cône de vue important
- LIMITES DE LA ZONE AU**



ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION : SAINTE-CATHERINE



LÉGENDE :

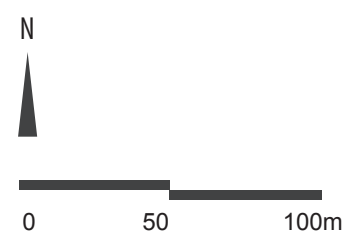
- AFFECTATIONS**
- Habitat collectif
 - Habitat intermédiaire
 - Habitat individuel
 - Équipement, service, activité
 - Espace public
 - Zone touristique

- BATI**
- Front bâti continu en alignement
 - Front bâti discontinu en alignement
 - H : 6m Hauteur maximale autorisée par rapport au terrain naturel
 - Implantation indicative du bâti et différences de hauteurs

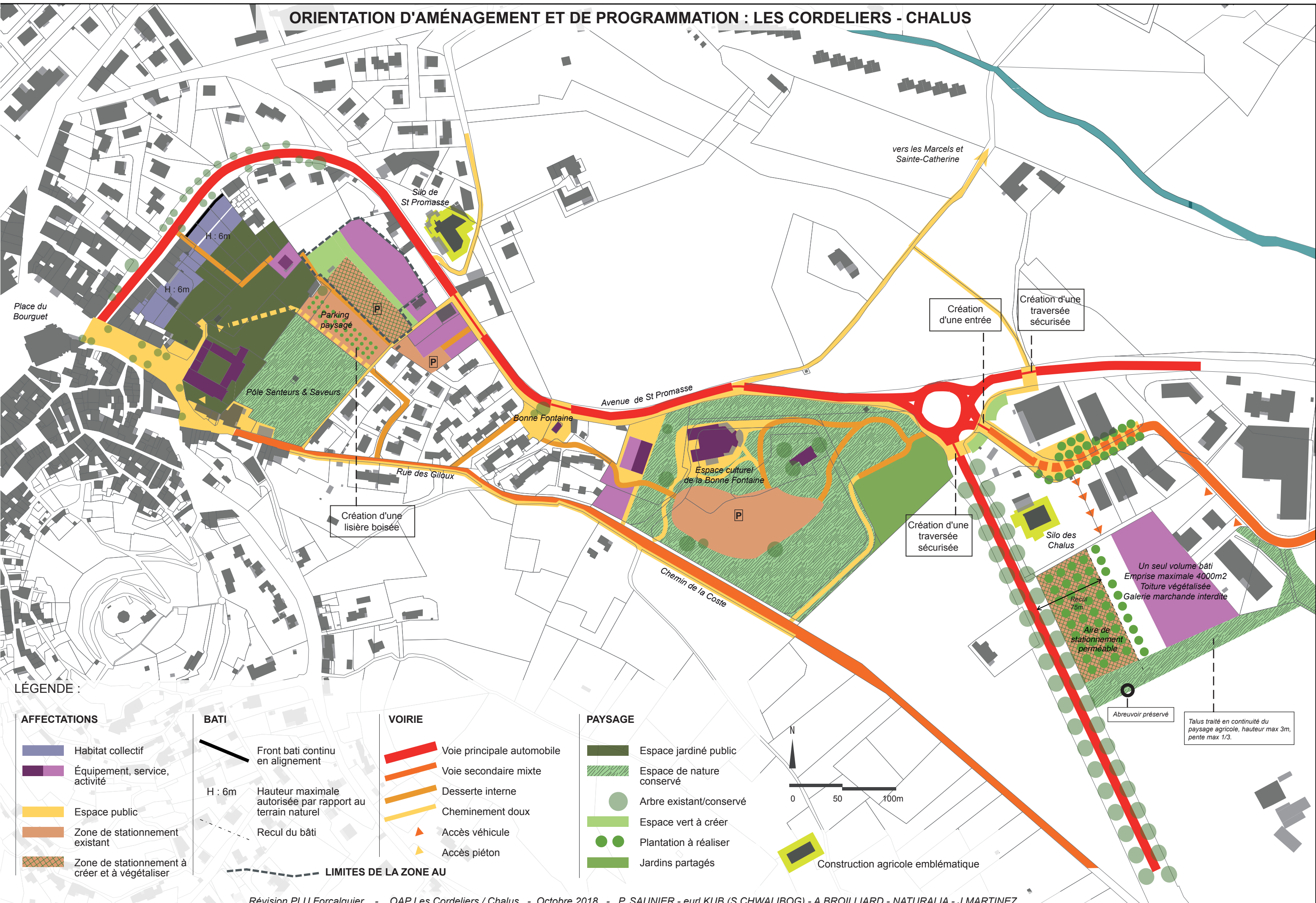
- VOIRIE**
- Voie principale automobile
 - Voie secondaire mixte
 - Desserte interne
 - Cheminement doux
 - Accès

- PAYSAGE**
- Haie/ripisylve conservée, à protéger
 - Espace de nature conservé
 - Espace vert/haie à créer
 - Jardins partagés
 - Plantations à réaliser
 - Cours d'eau
 - Terrasses alluviales

LIMITES DE LA ZONE AU



ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION : LES CORDELIERS - CHALUS



LÉGENDE :

- | | | | |
|---|--|--|---|
| <p>AFFECTATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> Habitat collectif Équipement, service, activité Espace public Zone de stationnement existant Zone de stationnement à créer et à végétaliser | <p>BATI</p> <ul style="list-style-type: none"> Front bâti continu en alignement H : 6m Hauteur maximale autorisée par rapport au terrain naturel Recul du bâti | <p>VOIRIE</p> <ul style="list-style-type: none"> Voie principale automobile Voie secondaire mixte Desserte interne Cheminement doux Accès véhicule Accès piéton | <p>PAYSAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> Espace jardiné public Espace de nature conservé Arbre existant/conservé Espace vert à créer Plantation à réaliser Jardins partagés |
|---|--|--|---|
- LIMITES DE LA ZONE AU**

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION : LA LOUETTE

LÉGENDE :

- Commerce
- Équipement (public), services

AFFECTATIONS

- Habitat collectif
- Espace public
- Stationnements
- Espace vert public

BATI

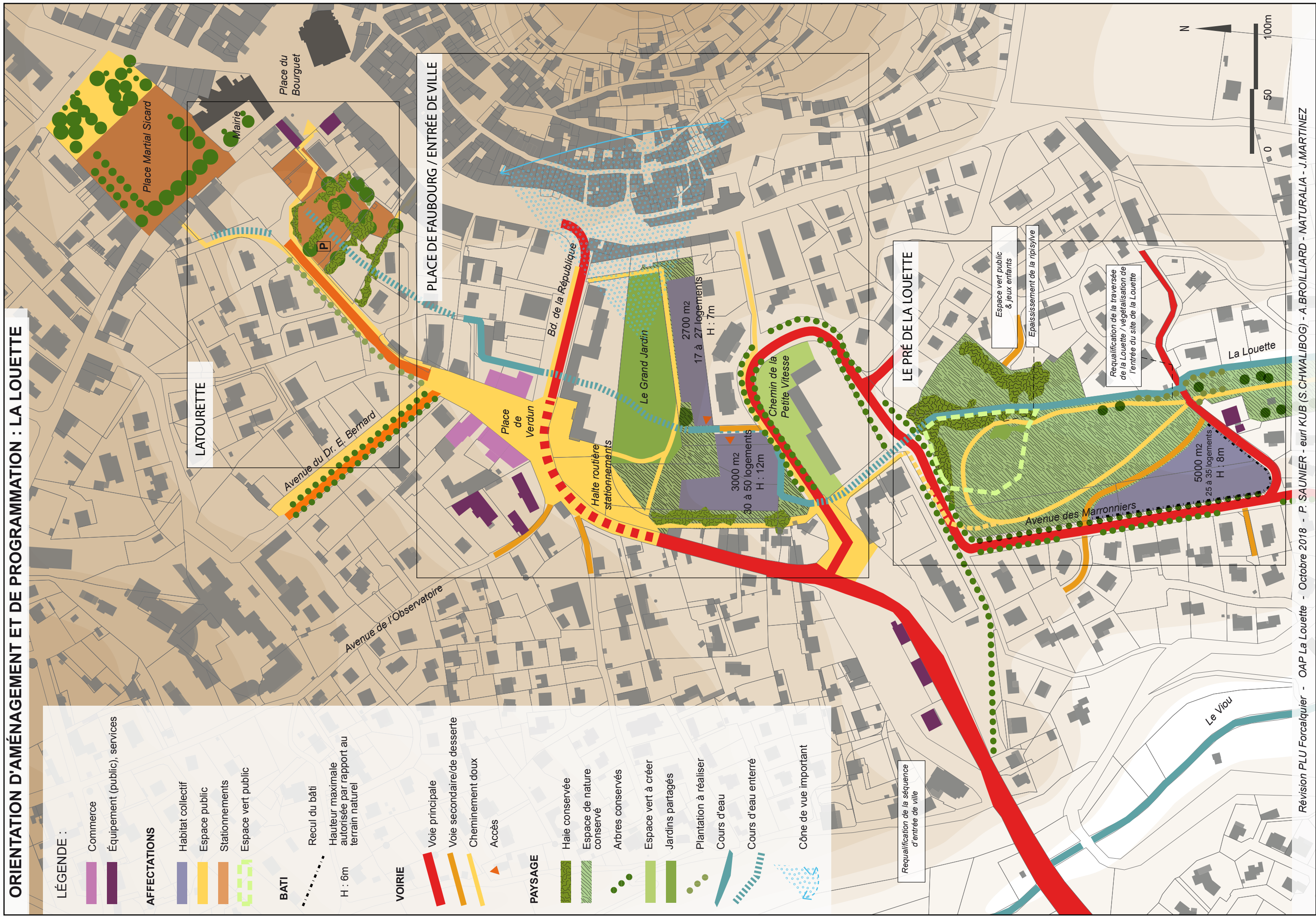
- Recul du bâti
- Hauteur maximale autorisée par rapport au terrain naturel
- H : 6m

VOIRIE

- Voie principale
- Voie secondaire/de desserte
- Cheminement doux
- Accès

PAYSAGE

- Haie conservée
- Espace de nature conservé
- Arbres conservés
- Espace vert à créer
- Jardins partagés
- Plantation à réaliser
- Cours d'eau
- Cours d'eau enterré
- Cône de vue important



LATOURETTE

PLACE DE FAUBOURG / ENTRÉE DE VILLE

LE PRÉ DE LA LOUETTE

Espace vert public & jeux enfants

Épaississement de la ripisylve

Requalification de la traversée de la Louette / végétalisation de l'entrée du site de la Louette

Requalification de la séquence d'entrée de ville

ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION : ZAE DES CHALUS

